



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.30.2.9

27 octobre 2025

Français

Original : Espagnol

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 30.2 de l'ordre du jour

**PROPOSITION D'INCLUSION DU PETIT CHEVALIER (*Tringa flavipes*)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION***

Résumé :

Le gouvernement de l'Uruguay a présenté la proposition ci-jointe* pour l'inclusion du petit chevalier (*Tringa flavipes*) à l'Annexe I de la CMS.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

PROPOSITION D'INCLUSION DU PETIT CHEVALIER (*Tringa flavipes*) À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

A. PROPOSITION

Ce document, qui sera présenté à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), rassemble des éléments de preuve et propose l'inscription de *Tringa flavipes* (Petit Chevalier) à l'Annexe I de la Convention. Cette espèce migratrice a été récemment réévaluée par la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et est actuellement classée comme Vulnérable (BirdLife International 2024a).

Les populations du *Tringa flavipes* s'étendent de l'Amérique du Nord à l'Amérique du Sud, couvrant plus de 50 territoires, dont 32 sont Parties contractantes à la Convention. En cas d'inscription à l'Annexe I, toutes les populations de cette espèce pourraient bénéficier de la coordination internationale assurée par la CMS. La Convention peut fournir une base juridique pour la protection internationale de *Tringa flavipes*, ainsi que définir des objectifs et des obligations collectives permettant aux Parties contractantes d'unir leurs efforts pour protéger cette espèce.

B. PROPOSANT

République orientale de l'Uruguay

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxonomie

- 1.1 Catégorie : Oiseaux.
- 1.2 Ordre : Charadriiformes.
- 1.3 Famille : Scolopacidae.
- 1.4 Genre, espèce ou sous-espèce : *Tringa flavipes* (*Petit Chevalier*) (Gmelin, 1789).
- 1.5 Synonymes scientifiques : il n'existe pas de synonymes scientifiques actuels, seulement deux synonymes obsolètes : *Totanus fuscocapillus* et *Scolopax flavipes*.
- 1.6 Noms communs :
 - Anglais : Lesser Yellowlegs, Long Leg.
 - Français : Petit Chevalier, Pattes jaunes.
 - Espagnol : Pata Amarilla Menor.
 - Portugais : Maçarico-de-perna-amarela.

2. Description générale

Le *Tringa flavipes* (Gmelin, 1789) est un oiseau limicole migrateur de longue distance appartenant à la famille des Scolopacidae. Cette espèce se reproduit dans les forêts boréales ouvertes et semi-ouvertes d'Alaska et du Canada, et passe la saison non reproductive dans le sud des États-Unis, au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La plus forte concentration observée en dehors de la saison de reproduction se trouve dans la Pampa argentine. Pendant la migration, l'espèce dépend de divers habitats de zones humides situés le long des voies migratoires médio-continentale et atlantique, ce qui explique sa présence dans plus de 50 territoires. Les populations de cette espèce ont diminué d'environ 60 % au cours des trois dernières générations, et elle est classée comme vulnérable sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN de 2024. Les principales menaces identifiées pour cette

espèce sont la perte d'habitat due à l'agriculture et au changement climatique, ainsi que la pollution et la chasse, en particulier pendant la migration et la saison de non-reproduction dans les Caraïbes.

3. Migrations

3.1 Types de mouvements, distance, nature cyclique et prévisible de la migration

Le *Tringa flavipes* est un oiseau de rivage migrateur de longue distance qui réalise chaque année une migration cyclique entre les zones de reproduction et les zones de non-reproduction. De février à mai, ils quittent les zones de non-reproduction d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, et du sud de l'Amérique du Nord pour migrer vers leurs zones de reproduction au Canada et en Alaska. La migration vers le sud, de retour vers les zones de non-reproduction, a généralement lieu de la fin juin à octobre (McDuffie *et al.* 2022b). Pendant la migration, ils dépendent des zones humides côtières et intérieures de l'ensemble des Amériques, en utilisant les voies migratoires médio-continentale et atlantique (McDuffie *et al.* 2022b ; Linscott *et al.* 2024), ce qui fait qu'ils sont présents dans plus de 50 territoires.

3.2 Proportion de la population qui migre et pourquoi cette proportion est significative

Tous les individus de *Tringa flavipes* sont des migrants de longue distance (Tibbitts et Moskoff 2020 ; McDuffie *et al.* 2022b).

4. Données biologiques (autres que la migration)

4.1 Distribution

Le *Tringa flavipes* se reproduit dans tout le Canada (80 % de l'aire de reproduction) et en Alaska (Figure 1). L'aire de répartition actuelle de cette espèce, en dehors de la période de reproduction, s'étend le long des côtes sud de l'Atlantique, du Golfe et du Pacifique des États-Unis, ainsi qu'au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La région de la Pampa argentine (Argentine, Uruguay et sud du Brésil) est le principal site de non-reproduction de cette espèce, où 44 % des individus étudiés par McDuffie *et al.* (2022) ont passé la saison de non-reproduction. D'autres lieux importants comprennent la côte du Venezuela, ainsi que la côte nord-ouest du Brésil et de l'Équateur (McDuffie *et al.* 2022b). Une petite partie des populations passe la saison de non-reproduction dans le sud des États-Unis, au Mexique et dans les Caraïbes (Tibbitts et Moskoff 2020). Les populations reproductrices de l'est du Canada effectuent souvent une migration ininterrompue vers le sud, depuis la côte canadienne jusqu'au nord de l'Amérique du Sud, d'où elles peuvent continuer vers le sud. Les populations reproductrices de l'Alaska migrent souvent vers le sud le long de la voie de migration médio-continentale, en utilisant la région des fondrières des Prairies comme site d'escale important (McDuffie *et al.* 2022b). Lors de leur migration vers le nord, la plaine inondable du Mississippi est la zone de repos bien connue qui abrite le plus grand nombre de *Tringa flavipes* (McDuffie *et al.* 2022). Cependant, il existe des preuves d'une réduction historique de son aire de reproduction, car au XIXe siècle, *Tringa flavipes* se reproduisait plus au sud que dans son aire actuelle (Tibbitts et Moskoff 2020).

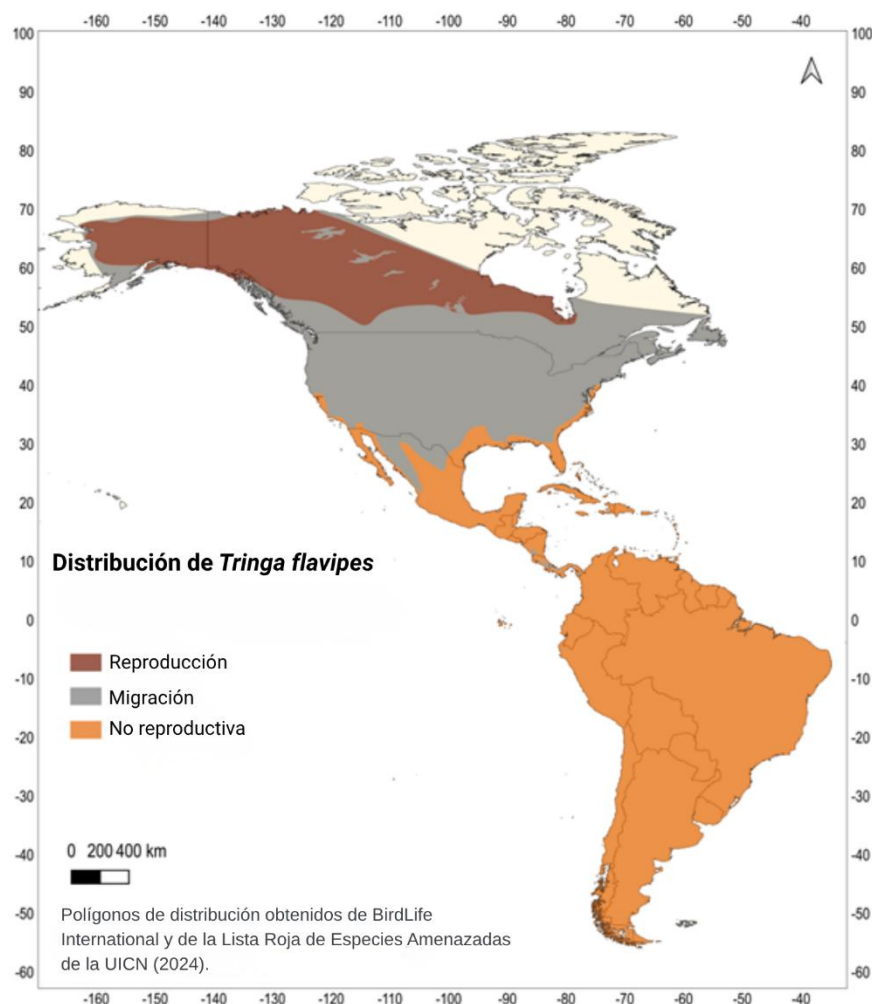


Figura 1. Distribución geográfica de *Tringa flavipes*

4.2 Population

Il existe actuellement deux estimations contradictoires concernant le nombre total d'individus de *Tringa flavipes*. La première, qui prend en compte l'ensemble des populations de cette espèce, estime qu'il y a 650 000 individus matures (Andres *et al.* 2012). Cependant, une estimation plus récente, qui considère séparément les oiseaux se reproduisant au Canada, suggère qu'il y a 7,6 millions d'individus matures uniquement au Canada, ce qui est probablement une surestimation (BirdLife International 2024b).

Cependant, la population de cette espèce a diminué d'environ 60 % au cours des trois dernières générations (Smith *et al.* 2023). Le taux de déclin est plus prononcé ces dernières années, et on estime que les populations ont diminué de 77 % depuis 1980. Smith *et al.* (2023) ont estimé la diminution de la population en considérant le temps de génération comme l'âge moyen des parents de la cohorte actuelle, qui est de 4,06 ans (Bird *et al.* 2020). Les auteurs ont utilisé les données de recensement des populations du Recensement International des Oiseaux de Rivage, du Recensement des Oiseaux de Rivage de l'Atlantique Canadien et du Recensement des Oiseaux de Rivage de l'Ontario. Ces programmes de surveillance ont été initiés dans l'est des États-Unis et au Canada, ce qui explique que l'effort d'étude soit plus important dans ces régions. Cependant, des données existent également sur les populations

reproductrices d'Alaska et du Canada. Cependant, d'autres sources ont confirmé le déclin des populations de l'espèce (BirdLife International 2024b), ce qui a collectivement conduit à l'inscription de l'espèce sur la liste des espèces menacées en tant que Vulnérable (BirdLife International 2024a).

4.3 Habitat

L'espèce se reproduit dans les forêts boréales ouvertes et semi-ouvertes, ainsi que dans les zones de transition entre les habitats forestiers et la toundra (Tibbitts et Moskoff 2020). Cette espèce dépend également des habitats marins-côtiers et des habitats d'eau douce continentaux pendant la migration, probablement pour accéder à différentes ressources critiques (Danyk *et al.* 2025). En dehors de la période de reproduction, il utilise une grande variété d'habitats de zones humides, tels que les berges des rivières, les marais salés et d'eau douce, les mangroves, les vasières, les prairies humides et les salines (Tibbitts et Moskoff 2020).

Étant donné que les individus de *Tringa flavipes* dépendent de nombreux habitats humides différents, dont la plupart ont été gravement affectés au cours des dernières décennies (Ballut-Dajud *et al.* 2022), il est supposé que la perte et la dégradation de l'habitat constituent l'un des facteurs responsables du déclin de la population de cette espèce (Clay *et al.* 2012). Dans les zones de non-reproduction, l'un des facteurs les plus importants contribuant à la perte d'habitat est l'expansion de la culture du soja, en particulier, dans la région de la Pampa en Argentine, où les zones humides et les cultures inondées ont été régulièrement remplacées (Urcola *et al.* 2015).

4.4 Caractéristiques biologiques

Les individus migrent généralement en petites groupes, bien qu'ils puissent se rassembler en grand nombre dans des zones où ils ne se reproduisent pas. Cette espèce est très fidèle à ses sites de reproduction (Christie *et al.* 2023), et elle forme des couples quelques jours après son arrivée sur les sites de reproduction, pondant des œufs environ deux semaines plus tard. Ils nichent au sol et pondent généralement quatre œufs. L'incubation est assurée par les deux sexes. Les poussins sont précoces et quittent le nid quelques heures après l'éclosion de tous les œufs. Ils se nourrissent seuls après avoir quitté le nid, bien que les deux parents les conduisent vers les zones de nourrissage. Les individus juvéniles se dispersent largement (Christie *et al.* 2023). L'espèce se nourrit d'invertébrés aquatiques et terrestres, comme les mouches et les coléoptères (Tibbitts et Moskoff 2020).

4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

L'espèce se nourrit d'invertébrés, tels que les insectes, et joue donc principalement un rôle dans le contrôle de l'abondance de ces taxons (Sekercioglu 2006). En tant qu'oiseaux de rivage migrateurs sur de longues distances, ils jouent également un rôle important dans le cycle des nutriments et relient les différents écosystèmes dont ils dépendent (Buelow et Sheaves 2015).

5. État de conservation et menaces

5.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN

Tringa flavipes est classé comme vulnérable dans la dernière évaluation de la Liste Rouge de l'UICN (BirdLife International 2024a). Lors des évaluations précédentes, l'espèce était classée dans la catégorie « Préoccupation mineure », et le récent changement de catégorie s'explique par l'accumulation de preuves concernant le déclin de sa population.

5.2 Informations équivalentes pertinentes pour l'évaluation de l'état de conservation

Au cours des trois dernières générations, l'espèce a diminué d'environ 60 % (voir plus de détails dans la section 4.2 de la justification de la proposition ; Smith *et al.* 2023). Cette espèce est également considérée comme présentant un grand intérêt pour la conservation aux États-Unis (U.S. Shorebird Conservation Plan Partnership 2016) et comme une espèce menacée au Canada (COSEPA 2020).

5.3 Menaces pour la population

L'espèce est confrontée à plusieurs menaces généralisées tout au long de son cycle annuel, notamment, la perte et la dégradation de son habitat, tant dans les zones de reproduction que dans celles de non-reproduction, ainsi que la pollution et le changement climatique (Clay *et al.* 2012). Cependant, l'une des menaces spécifiques qui pèsent sur cette espèce, en particulier, sur les populations reproductrices de l'est du Canada pendant la migration, est la chasse (Rivera-Milan 2023 ; McDuffie *et al.* 2022a). Entre 7 000 et 15 000 oiseaux peuvent être abattus chaque année à la Barbade, et jusqu'à récemment, cette espèce était également l'oiseau de rivage le plus chassé en Guadeloupe et en Martinique (Clay *et al.* 2012 ; Cox *et al.* en préparation). La chasse de cette espèce est également pratiquée légalement en Guyane française et au Guyana, et illégalement au Suriname.

5.4 Menaces particulièrement liées aux migrations

Les menaces qui pèsent sur l'espèce peuvent soit augmenter directement la mortalité pendant la migration (chasse, conditions météorologiques extrêmes dues au changement climatique, pollution due aux marées noires ou aux pesticides agricoles), soit générer des effets sublétaux qui compromettent la survie individuelle et le succès reproductif futur, comme la perte et la dégradation de l'habitat pendant la migration, ce qui réduit la disponibilité des haltes migratoires de haute qualité.

5.5 Exploitation nationale et internationale

Les individus de *Tringa flavipes* sont chassés pour la consommation ou le sport dans certains pays (par exemple, la Barbade, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française), bien qu'en Guadeloupe et en Martinique, un moratoire sur leur capture ait été mis en place pour la saison de chasse 2024-2025. L'avitourisme implique également la valorisation de cette espèce à l'échelle internationale.

6. Statut de la protection et de la gestion de l'espèce

6.1 Statut de la protection au niveau national

Dans les zones de reproduction, l'espèce est protégée au Canada par la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et aux États-Unis par la Loi sur le Traité concernant les oiseaux migrateurs. La chasse de cette espèce est donc interdite dans ces deux pays. En Argentine et au Brésil, deux pays qui abritent des populations non reproductrices de *Tringa flavipes*, toutes les espèces de faune sauvage sont protégées par la loi (Loi 22.421 en Argentine et Loi 5.197 au Brésil), et *Tringa flavipes* est également une espèce cible des plans nationaux de conservation des oiseaux de rivage dans les deux pays. Cependant, la chasse de cette espèce est autorisée dans plusieurs pays de son aire de répartition (par exemple, Barbade, Guyana, Guyane française), avec un moratoire appliqué pour la saison de chasse 2024-2025 en Martinique et en Guadeloupe.

6.2 Statut de la protection au niveau international

Actuellement, l'espèce n'est protégée au niveau international que par la loi relative au traité sur les oiseaux migrateurs (MBTA). Ce traité a été promulgué en 1918 en tant que loi fédérale des États-Unis pour protéger les oiseaux migrateurs dans le cadre d'une coopération internationale avec le Canada, et il a récemment été étendu au Mexique, au Japon et à la Russie. Par conséquent, *Tringa flavipes* est protégé dans les trois pays couverts par la MBTA dans son aire de répartition (Canada, États-Unis et Mexique).

6.3 Mesures de gestion

En raison des diverses menaces pressantes et du déclin consécutif de la population de *Tringa flavipes*, un plan de conservation pour cette espèce a été élaboré (Clay *et al.* 2012), et un nouveau plan d'action est en cours d'élaboration par le groupe international formé dans le cadre de l'initiative « Road to Recovery » (Road to Recovery 2022). L'objectif de ces plans est d'identifier les lacunes en matière de connaissances et de guider les activités de gestion de cette espèce grâce à des partenariats et des actions multisectorielles.

6.4 Conservation de l'habitat

Le Réseau hémisphérique de réserves pour les oiseaux de rivage (RHRAP/WHSRN) identifie et s'efforce de protéger les habitats essentiels pour *Tringa flavipes*, comme la Laguna Mar Chiquita, un site d'importance hémisphérique qui accueille 15 000 individus de cette espèce. D'autres zones humides d'importance internationale, également fréquentées par cette espèce, sont protégées par la Convention de Ramsar sur les zones humides. En outre, la préservation de l'habitat grâce à des servitudes écologiques et à d'autres incitations sur de petites propriétés, qu'elles soient privées ou publiques, au Canada et aux États-Unis, peut contribuer à garantir des habitats adéquats à des moments clés du cycle de vie de l'espèce.

6.5 Suivi de la population

Les populations de *Tringa flavipes* sont actuellement surveillées dans le cadre de divers plans d'action nationaux et, au niveau international, par le biais du Recensement International des Oiseaux de Rivage coordonné par Manomet Conservation Sciences (<https://www.manomet.org/project/international-shorebird-survey/>). Ce recensement fournit une approche de surveillance standardisée pour les populations d'oiseaux de rivage dans l'ensemble de l'hémisphère occidental.

7. Effets de l'amendement proposé

7.1 Avantages attendus de l'amendement

La modification proposée bénéficiera aux initiatives existantes visant à promouvoir des actions concertées pour la conservation de *Tringa flavipes* et de son habitat, telles que l'Initiative pour les Oiseaux de Rivage du Corridor Atlantique (AFSI ; <https://atlanticflywaysshorebirds.org/>), l'Initiative pour la Conservation des Oiseaux de Rivage de la Voie médio-continentale (MSCI ; <https://midamericasshorebirds.org/>) et Road to Recovery (R2R ; <https://r2rbirds.org/>). L'AFSI et la MSCI ont identifié des actions prioritaires pour inverser le déclin des espèces d'oiseaux de rivage ciblées dans les Amériques, l'une d'elles étant *Tringa flavipes*. Ces actions ont été élaborées de manière collaborative par des spécialistes, des conservateurs et des organismes gouvernementaux de pays de toute l'Amérique. L'initiative R2R a été créée en réponse à la perte de trois milliards d'oiseaux aux États-Unis et au Canada (Rosenberg *et al.* 2019). La stratégie R2R se concentre sur des groupes de travail dédiés à la conservation des espèces, reposant sur une collaboration internationale et interdisciplinaire. L'espèce

mentionnée dans cette proposition a été identifiée comme l'une des espèces clés et fait partie du groupe de travail R2R.

7.2 Risques potentiels de l'amendement

Non prévu.

7.3 Intention du Proposant concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

Il sera proposé d'inclure *Tringa flavipes* dans le Mémoire d'Entente sur les oiseaux migrateurs des prairies du sud de l'Amérique du Sud, étant donné l'importance des zones humides de la région de la Pampa en tant que zone d'hivernage pour l'espèce.

8. États de la zone de distribution

- Anguilla : zone non reproductive.
- Antigua-et-Barbuda : zone non reproductive.
- Argentine : zone non reproductive.
- Aruba : zone non reproductive.
- Bahamas : zone non reproductive.
- Barbade : zone non reproductive.
- Belize : zone non reproductive.
- Bermudes : zone non reproductive.
- Bolivie : zone non reproductive.
- Bonaire : zone non reproductive.
- Brésil : zone non reproductive.
- Îles Vierges britanniques : zone non reproductive.
- Canada : zone de reproduction et de migration.
- Îles Caïmans : zone non reproductive.
- Chili : zone non reproductive.
- Colombie : zone non reproductive.
- Costa Rica : zone non reproductive.
- Cuba : zone non reproductive.
- Curaçao : zone non reproductive.
- Dominique : zone non reproductive.
- République dominicaine : zone non reproductive.
- Équateur : zone non reproductive.
- El Salvador : zone non reproductive.
- Guyane française : zone non reproductive.
- La Grenade : zone non reproductive.
- Guadeloupe : zone non reproductive.
- Guatemala : zone non reproductive.
- Guyana : zone non reproductive.
- Haïti : zone non reproductive.
- Honduras : zone non reproductive.

- Jamaïque : zone non reproductive.
 - o Martinique : zone non reproductive.
- Mexique : zone de migration et non reproductive.
- Montserrat : zone non reproductive.
- Nicaragua : zone non reproductive.
- Panama : zone non reproductive.
- Paraguay : zone non reproductive.
- Pérou : zone non reproductive.
- Porto Rico : zone non reproductive.
- Saba : zone non reproductive.
- Saint-Christophe-et-Niévès : zone non reproductive.
- Sainte-Lucie : zone non reproductive.
- Saint-Martin : zone non reproductive.
- Saint-Pierre-et-Miquelon : zone de migration.
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines : zone non reproductive.
- Saint-Eustaquio : zone non reproductive.
- Saint-Martin : zone non reproductive.
- Surinam : zone non reproductive.
- Trinité-et-Tobago : zone non reproductive.
- Îles Turques-et-Caïques : zone non reproductive.
- États-Unis d'Amérique : zone de reproduction, de migration et non reproductive.
- Uruguay : zone non reproductive.
- Îles Vierges des États-Unis : zone non reproductive.
- Venezuela : zone non reproductive.

9. Consultations

10. Commentaires supplémentaires

11. Références

- Andres B, Smith PA, Morrison RIG, et al (2012) Population estimates of North American shorebirds, 2012. *Wader Study Group Bull* 119:178–194
- Andres, B. A., Moore, L., Cox, A. R., Roy, C., & Brown, S. C. (2022). A preliminary assessment of shorebird harvest in coastal Guyana. *Wader Study*, 129(1), 39–47. <https://doi.org/10.18194/ws.00263>
- Ballut-Dajud GA, Sandoval Herazo LC, Fernández-Lambert G, et al (2022) Factors Affecting Wetland Loss: A Review. *Land* 11:434. <https://doi.org/10.3390/land11030434>
- Bird, J. P., R. Martin, H. R. Akçakaya, J. Gilroy, I. J. Burfield, S. T. Garnett, A. Symes, J. Taylor, Ç. H. Şekercioğlu, and S. H. M. Butchart (2020). Generation lengths of the world's birds and their implications for extinction risk. *Conservation Biology* 34:12521261. <https://doi.org/10.1111/cobi.13486>
- BirdLife International (2024a) *Tringa flavipes*
- BirdLife International (2024b) Species factsheet: Lesser Yellowlegs *Tringa flavipes*
- Buelow C, Sheaves M (2015) A birds-eye view of biological connectivity in mangrove systems. *Estuar Coast Shelf Sci* 152:33–43. <https://doi.org/10.1016/j.ecss.2014.10.014>
- Christie, K., Wilson, R. E., Johnson, J. A., Friis, C., Harwood, C. M., McDuffie, L. A., Nol, E., & Sonsthagen, S. A. (2023). Movement and genomic methods reveal mechanisms promoting connectivity in a declining shorebird: The lesser yellowlegs. *Diversity*, 15(5), 595. <https://doi.org/10.3390/d15050595>
- Clay RP, Lesterhuis A, Centrón S (2012) Conservation Plan for the Lesser Yellowlegs (*Tringa flavipes*). Manomet Center for Conservation Sciences, Manomet, Massachusetts
- COSEWIC (2020) COSEWIC assessment and status report on the Lesser Yellowlegs *Tringa flavipes* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa
- Cox, A. R., Gallo-Cajiao, E., Tremblay, F., Rateau, F., Urvoy, K., Laliberté, B., Boniface, P., Euphrosine, D., Lavanne, T., & Roy, C. (In prep.). Legal harvest of shorebirds and resident game birds on a Caribbean island: A Martinique case study. *bioRxiv*. <https://doi.org/10.1101/2025.06.17.660260>
- Danyk KAR, Zwaan DR de, Paquet J, Hamilton DJ (2025) Habitat use and local movement of staging Lesser Yellowlegs (*Tringa flavipes*) differ between coastal and inland habitat in Atlantic Canada. *J Field Ornithol* 96:. <https://doi.org/10.5751/JFO-00659-960305>
- Linscott JA, Basso E, Bathrick R, et al (2024) The Amazon Basin's rivers and lakes support Nearctic-breeding shorebirds during southward migration. *Ornithol Appl* duae034. <https://doi.org/10.1093/ornithapp/duae034>
- McDuffie LA, Christie KS, Harrison A-L, et al (2022a) Eastern-breeding Lesser Yellowlegs are more likely than western-breeding birds to visit areas with high shorebird hunting during southward migration. *Ornithol Appl* 124:duab061. <https://doi.org/10.1093/ornithapp/duab061>
- McDuffie LA, Christie KS, Taylor AR, et al (2022b) Flyway-scale GPS tracking reveals migratory routes and key stopover and non-breeding locations of lesser yellowlegs. *Ecol Evol* 12:e9495. <https://doi.org/10.1002/ece3.9495>
- Rivera-Milán, F. F., Andres, B. A., & Johnson, J. A. (2023). Sustainability assessment of Lesser Yellowlegs *Tringa flavipes* harvested in the Americas. *Wader Study*, 130(2), 138–144. <https://doi.org/10.18194/ws.00307>
- Road to Recovery (2022). Lesser Yellowlegs: A Tipping Point Species. <https://r2rbirds.org/tipping-point-species/lesser-yellowlegs/>
- Rosenberg, K. V., Dokter, A. M., Blancher, P. J., Sauer, J. R., Smith, A. C., Smith, P. A., Stanton, J. C., Panjabi, A., Helt, L., Parr, M., and P.P. Marra (2019). Decline of the North American avifauna. *Science*, 366(6461), 120-124. <https://doi.org/10.1126/science.aaw1313>
- Sekercioglu CH (2006) Increasing awareness of avian ecological function. *Trends Ecol Evol* 21:464–471. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2006.05.007>
- Smith PA, Smith AC, Andres B, et al (2023) Accelerating declines of North America's shorebirds signal the need for urgent conservation action. *Ornithol Appl* 125:duad003. <https://doi.org/10.1093/ornithapp/duad003>

Tibbitts TL, Moskoff W (2020) Lesser Yellowlegs (*Tringa flavipes*), version 1.0. Birds World. <https://doi.org/10.2173/bow.lesyel.01>

U.S. Shorebird Conservation Plan Partnership (2016) Shorebirds of Conservation Concern in the United States of America – 2016

Urcola HA, de Sartre XA, Veiga I, et al (2015) Land tenancy, soybean, actors and transformations in the pampas: A district balance. *J Rural Stud* 39:32–40. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2015.03.001>